

ABONNÉ
à Cahors, bureau du Journal,
chez A. LAYTOU, imprimeur,
ou en lui adressant franco un mandat
sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT:
LOT, AVEYRON, CANTAL,
ZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE,
TARN-ET-GARONNE:
Un an..... 16 fr.
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS:
Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16
et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MÉRCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES,
25 centimes la ligne.
RECLAMES:
50 centimes la ligne.
Les Annonces et Avis sont reçus
à Cahors au bureau du Journal
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance.
— Les Lettres ou paquets non
affranchis sont rigoureusement re-
fusés.
L'ABONNEMENT
se paie d'avance.
Cahors, imp. de A. LAYTOU, rue de
la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot.
Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des
annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de
Quercy, le Memorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans
le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 3 Juin 1868.

BOURSE DE PARIS.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 1 juin.....	70 10	100 50
Du 2.....	70 10	99 25
Du 3.....	70 80	100 40

Fêtes de Rouen.

On nous mande de Rouen, 31 mai :

« La capitale normande n'a rien à envier à la cité orléanaise. Nos fêtes ont été, de tout point, magnifiques. Jamais plus cordiale sympathie n'a accueilli, dans ce pays rebelle à l'enthousiasme, des visiteurs souverains.

« Dès hier samedi, la ville était envahie, encombrée par des caravanes de visiteurs, venus non seulement des divers points du département, mais des contrées limitrophes, de Paris et même d'Angleterre. Les compagnies de sapeurs-pompiers, ici comme à Orléans, ont montré un empressement qui peut servir de réponse aux critiques sur la future garde nationale.

L'Empereur et l'Impératrice sont arrivés à la gare, à 1 heure 1/2. Là, dans un salon tendu de velours rouge frangé d'or, les autorités civiles et militaires ont reçu Leurs Majestés. Le maire a remis à l'Empereur les clefs de la ville, les mêmes qui furent offertes, en 1810, à Napoléon I^{er}. Au discours du premier magistrat municipal, qui a remercié le chef de l'Etat des services rendus au pays normand par l'amélioration de la navigation fluviale et par la construction du réseau complémentaire des chemins de fer, l'Empereur a répondu :

« Monsieur le Maire.

« Nous tenions beaucoup, l'Impératrice et moi, à nous retrouver au milieu de vous. Nous désirions témoigner notre vive sympathie aux populations industrielles et agricoles de ce département.

« Nous avons compati aux souffrances qu'elles ont supportées avec courage et nous avons applaudi aux efforts que vous avez tentés pour en atténuer les effets.

« Vous savez combien j'ai à cœur la prospérité de cette ville. J'activerai de tout mon pouvoir les mesures qui doivent en accroître le développement.

« Maintenant que les mauvais jours sont passés, j'espère qu'une ère favorable va s'ouvrir pour l'agriculture et l'industrie de cette riche province.

« L'Impératrice et moi, nous sommes très sensibles à l'expression de votre dévouement. »

De la gare, l'Empereur et l'Impératrice se sont rendus, par les rues nouvelles, à la Cathédrale. Mgr le cardinal, archevêque de Rouen est venu au-devant de Leurs Majestés. L'illustre prélat a adressé aux augustes visiteurs une allocution dans laquelle on remarquera cette phrase qui résume les droits et les devoirs du clergé. « Nous travaillons au respect des principes sociaux et au maintien des vertus domestiques, en élevant les générations nouvelles dans la foi de leurs pères et dans l'amour de leur pays. »

L'Empereur a répondu :

« Monseigneur,

« Ce n'est jamais sans une profonde émotion que nous entrons, l'Impératrice et moi, dans ces anciennes basiliques où tant de têtes illustres sont venues s'incliner et où tous les jours les fidèles trouvent appui et consolation.

« L'Eglise est le sanctuaire où se maintiennent intacts les grands principes de morale chrétienne qui élèvent l'homme au-dessus des intérêts matériels.

« Allions donc à la foi de nos pères le sentiment du progrès et ne séparons jamais l'amour de Dieu de l'amour de la patrie. C'est ainsi que nous serons moins indignes de la protection divine et que nous marcherons la tête haute dans les sentiers du devoir, à travers tous les obstacles.

« Je remercie Votre Eminence des sentiments qu'elle m'exprime pour l'Impératrice, ainsi que de l'intérêt qu'elle témoigne pour mon Fils. La bénédiction de son auguste parrain et les prières du clergé de France lui porteront bonheur. »

Après avoir visité la Cathédrale, l'Empereur et l'Impératrice se sont rendus à l'Exposition hippique, agricole et horticole. Sa Majesté s'est

entretenu avec plusieurs des lauréats, éleveurs, fermiers ou propriétaires.

Vers 4 heures, les augustes visiteurs ont repris le chemin de Paris. Sur tout le parcours de la ville, pavoisée à leur départ comme à leur venue, les plus vives acclamations ont témoigné des sympathies populaires. Avant de quitter Rouen, l'Empereur a remis au maire de la ville une somme de 10,000 francs pour les bureaux de bienfaisance.

A l'issue de la proclamation des récompenses du concours régional, un grand banquet a réuni les autorités civiles et militaires, ainsi que les notabilités industrielles et agricoles. Le soir, illuminations générales et feu d'artifice.

Pour extrait : A. Laytou.

On lit dans l'Evénement :

Ce matin, des bruits absurdes se sont répandus au sujet du voyage de l'Empereur à Rouen.

Quelques personnes ne manqueront pas, sans doute — d'exploiter ou de tenter d'exploiter ces rumeurs à la Bourse d'aujourd'hui.

Paris, 2 juin.

Le Constitutionnel dément formellement la nouvelle d'arrestations faites à Rouen contre trois individus soupçonnés de méditer un attentat contre la vie de l'Empereur.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Washington, 30 mai.

Le général Grant et M. Colfax ont accepté le choix qui a été fait par la convention de Chicago de leur candidature à la présidence et à la vice-présidence des Etats-Unis.

Le président Johnson a nommé le général Schofield ministre de la guerre. Le sénat a certifié cette nomination.

Milan, 1^{er} juin.

Le prince Humbert et la princesse Marguerite sont arrivés ici, ce matin, à 8 heures. Leurs Altesses ont été reçues à la gare par les autorités. La foule était immense. Leurs Altesses sont reparties peu après pour le château royal de Monza.

Lisbonne, 31 mai.

Les bruits de crise ministérielle qui ont circulé hier sont dénués de fondement. Le comte d'Avila, président du conseil, a donné des explications à la chambre; il a montré la conduite loyale tenue par le gouvernement au sujet de la présentation du projet relatif au chemin de fer du Sud; il a constaté que tous les ministres étaient d'accord.

— Qu'est-ce ? demanda M. de Chervette.

— Je me suis piqué à ces roses ! dit-elle.

Et elle lui fit voir en l'air sa main qu'elle venait de déchirer exprès à une épine, et d'où s'échappaient quelques gouttelettes de sang.

Elle entra d'un air d'indifférence, un doigt sur ses lèvres, et un moment après, ouvrant la fenêtre qui faisait face à Gaston, elle laissa tomber dans l'herbe un brin de papier. Elle reparut presque au même instant au sommet de l'escalier, la main enveloppée d'un chiffon de linge, et descendit pour rejoindre son mari qui se promenait à l'écart. Bientôt ils s'enfoncèrent lentement dans une avenue, et le bruit de leurs pas d'abord assoupi dans l'herbe s'éteignit dans l'éloignement.

M. de Vandelle ne fit qu'un bon jusqu'à l'endroit où le papier était tombé. Il le déplaça et lut ces quelques mots, rapidement écrits au crayon :

— Attendez... je vais revenir.

Par un brusque mouvement de jeunesse, il le porta à ses lèvres. Un sourire suivit ce baiser, un sourire de moquerie peut-être, mais le baiser avait été donné.

Gaston regagna sa cachette et s'y blottit de nouveau. Quelque jardinier aussi pouvait revenir. Un quart d'heure se passa, puis un autre, puis un troisième, l'ombre grandissait. On n'entendait plus les oiseaux pépier dans les ramées. Gaston fatiguait ses yeux à regarder de tous côtés. Les phalènes bourdonnaient autour de lui. Il commençait à trouver sa situation singulière. Le serin le mouillait, le froid le gagnait. Il avait faim. Il pensa à ses amis qui dinaient gaiement au club, échangeant leurs réflexions sur les incidents des courses, et inclinait à croire que les aventures sont des régals qui n'ont pas toujours le même intérêt. Une forme noire se montra soudain dans la transparence du soir, avançant avec rapidité. Une robe flottante traînait sur l'herbe; c'était Marcelle. Gaston oublia tout.

Revue des Journaux

CONSTITUTIONNEL.

S'inspirant du discours prononcé par M. le vice-amiral Bouët-Willamez, en faveur de la loi sur les réunions publiques, M. Henri Baudrillard ne redoute nullement que la loi nouvelle aille sombrer contre aucun de ces écueils cachés où se brisent parfois de solides navires : « Nous croyons le vaisseau impérial, ajoute le directeur du Constitutionnel, de force à surmonter les bourrasques des réunions électorales et même d'autres tempêtes plus formidables. Point de terreurs exagérées : le vent est bon, et nous nous fions au pilote. »

On lit dans la même feuille, sous la signature de M. C. Piel :

« Nous trouvons dans la Liberté la plus étrange énumération de noms propres qu'on puisse imaginer. Ce journal s'avise de ranger dans la même catégorie d'athées et de matérialistes Eschyle, Euripide, Tacite avec Anaxagore, Aristote, Epicure, Diodore de Sicile, Polybe, etc. Il dit aux athées d'aujourd'hui : « Soyez hardiment matérialistes avec Giordano, Bruno, le cardinal Duperron, Erasme, Montaigne, Charron, le chancelier de l'Hôpital, le président Achille du Harlay, Voltaire, Turgot, etc., etc. »

« Il y a ainsi une cinquantaine de noms singulièrement rapprochés les uns des autres, nous ne citons que ceux qui nous ont le plus frappés et que l'on pouvait le moins s'attendre à voir classés d'une façon aussi absolue.

« La Liberté pourrait-elle prouver que Montaigne fût un matérialiste plutôt qu'un sceptique ? Pourrait-elle apprendre au public pourquoi elle donne la même qualification au chancelier de l'Hôpital, au président du Harlay, à Turgot, à Voltaire lui-même ? Et Diodore de Sicile, et Euripide, et Tacite, et tant d'autres personnages de l'antiquité qu'elle cite imperturbablement, pourquoi matérialistes ?

« Les lecteurs de la Liberté doivent être émerveillés d'une si copieuse érudition. Tant de noms propres entassés les uns sur les autres ! C'est égal, le dictionnaire Bouillet en contient encore davantage, et là, du moins, ils sont rangés par ordre alphabétique ! »

MONITEUR DE L'ARMÉE.

Le Moniteur de l'armée, après avoir annoncé que les grandes manœuvres de corps d'armée ont commencé au camp de Châlons,

Elle était suffoquée par la rapidité de son élan. — J'ai cru qu'il ne me quitterait pas, dit-elle. Pauvre ami, vous ne m'avez rien dit et toute la journée j'ai pensé que je vous verrais ! J'ai trouvé un prétexte, une migraine, un objet oublié, que sais-je ! J'ai marché lentement; au détour d'une allée j'ai pris ma course... et me voici !

— Mais, moi, je dois penser à vous, Marcelle, vous ne craignez rien, s'il vous avait suivie ?

— Non, il écrit... Et puis, n'y a-t-il pas le rideau ?... Il a servi une fois, il peut servir encore.

Elle l'entraîna vers le chalet; une clarté douce y régnait, une sorte de leur qui venait du ciel et qui donnait aux objets des formes vagues. Gaston voyait dans cette transparence le visage pâle de Marcelle et ses yeux brillants.

— Que vous avez les mains froides, reprit-elle, et c'est pour moi que vous êtes resté là, couché dans l'herbe, comme un malheureux, exposé à tous les hasards ! Vous m'aimez donc... c'est bien vrai ? Moi, je suis à vous... oh ! oui, bien à vous !

Un frisson passa sur son visage. — Que deviendrai-je cependant, si un jour... — Marcelle !

— Eh bien ! non... Vous m'aimiez hier... vous m'aimerez demain. Je ne veux rien prévoir, je veux être toute à l'heure présente... Je l'ai bien haï... maintenant je ne le hais plus. Ne m'a-t-il pas fait connaître par ses injustices et ses cruautés le bonheur ineffable qu'il y a à posséder un cœur tout entier... à n'avoir qu'une âme à deux... qu'un désir, qu'un souhait, qu'une espérance ?... Ma vie est pleine, et je ne regrette rien.

— Mais que faisais-je donc avant de vous connaître ? s'écria Gaston.

— Tu m'attendais, dit Marcelle. Leurs lèvres s'étaient rencontrées ils ne touchaient plus à la terre. Le cri d'un oiseau de nuit, dont l'aile cotonneuse frôla les vitres du chalet, les tira de leur

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

16 du 3 Juin 1868.

MARCELLE

PAR

AMÉDÉE ACHARD.

XII. — (Suite).

Du haut de son observatoire il ne voyait rien et n'entendait rien. En cherchant bien, il découvrit au travers des arbres et sur la gauche, à une assez faible distance, un des angles du chalet. Un nouvel effort le porta sur la muraille et il s'assit, jambe de ci, jambe de là. Le son d'un piano arriva jusqu'à lui. Sous ses pieds il y avait un espace nu semé de quelques poiriers et pruniers en quenouilles. On pouvait cependant l'apercevoir et de la plaine et du jardin; il fallait prendre un parti rapidement. Gaston mesura du regard la distance qui le séparait de la terre et sauta. Il faisait cette réflexion que s'il avait bien pu trouver le moyen d'entrer, il saurait également trouver celui de sortir. Il avisa le bout d'une charnille aux environs et se glissa dans la direction du chalet. Le piano chantait toujours. La question était de savoir si Marcelle était seule. Il s'avança prudemment

La reproduction est interdite.

émet, à ce sujet, par l'organe de M. Pierre de Lasour, les considérations suivantes :

« On s'attache surtout avec soin dans la plupart des mouvements à l'observation de ce nouveau principe rendu aujourd'hui indispensable, en présence du tir rapide des armes nouvelles, c'est de tenir les troupes le plus longtemps possible hors de la portée des projectiles, de les faire coucher lorsqu'elles y sont exposées, en un mot de profiter des moindres accidents de terrain, des plus petites ondulations, pour dissimuler le plus d'hommes possible.

« L'étude du défilement pour toutes les armes a aujourd'hui une importance considérable. Le chef intelligent sera celui qui dissimulera le plus longtemps sa troupe à l'ennemi.

« C'en est fait des alignements corrects, des lignes avec tracés rigoureux, des guides devant passer dans les traces des uns des autres, des marches bien méthodiques, bien régulières, des mouvements mathématiques et irréprochables.

« Toutes ces vieilles méthodes, permises en face d'une arme de jet à tir à intervalles éloignés, seraient des plus dangereuses aujourd'hui en face des armes de précision à jet continu. »

FRANCE.

Le journal la France se trouve à l'unisson du Constitutionnel pour appliquer à l'appréciation des débats parlementaires le style imagé des péripiétés guerrières :

« C'est l'amiral Bouët-Willauvez, écrit M. J. Cohen, qui a tiré le dernier coup de canon dans la bataille. Mais c'était déjà le canon de la victoire, l'amiral Bouët-Willauvez a défendu la liberté comme il défendait l'honneur national, et nous dirons franchement que nous aimions à voir marcher ainsi à la tête de l'opinion des hommes dont le pays honore le courage et le dévouement. »

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour

Un grand nombre de sénateurs et de députés sont allés passer les fêtes de la Pentecôte dans leurs départements. Il y aura reprise des séances au palais Bourbon, jeudi prochain.

Demain, réunion de diverses commissions, entre autres de celles concernant l'emprunt, le canal de Suez, les chemins vicinaux, etc.

— On mande de Rouen, 1^{er} juin :

Un banquet protectionniste sera donné jeudi prochain à M. Pouyer-Quertier. Le nombre des convives a été limité à 500, parmi lesquels se trouveront les représentants de Louviers, Tourcoing, Elbeuf. Les toast seront réglés d'avance par une commission.

— Le prince Napoléon, dont le voyage avait été tour à tour affirmé et démenti, est parti samedi soir, à cinq heures. Le prince se rend d'abord en Bavière; il ira ensuite en Autriche, puis en Hongrie. L'Empereur d'Autriche avait offert à son Altesse un appartement à Schœnbrunn; cette offre courtoise a été déclinée; le Prince désire garder le plus strict incognito et descendra dans un des hôtels de Vienne.

— L'Empereur et l'Impératrice quitteront Paris, lundi prochain, 8 juin, pour se rendre, non à leur résidence d'été de Saint-Cloud, mais pour aller habiter le palais de Fontainebleau.

— L'Empereur vient d'envoyer au Préfet de la Haute-Vienne cinq mille francs pour secou-

rir les victimes de l'incendie qui a dévoré les petits théâtres et baraques populaires pendant la foire de Limoges.

— Nous apprenons, dit le Journal de Paris, que la maison Rothschild de Paris, a reçu les fonds nécessaires pour le paiement du coupon de la rente italienne.

— Mgr l'Evêque d'Ajaccio est attendu à Paris. Il vient, dit-on, s'entendre avec MM. Baroche et de Forcade pour la construction d'une cathédrale dans le chef-lieu de la Corse. On assure que les terrains sont achetés, les fonds disponibles, et l'on fixe déjà pour le 15 août prochain la pose de la première pierre, pose qui serait faite par l'Empereur en personne. Vous voyez donc qu'il s'agit d'un voyage de S. M. en Corse, voyage qui concorderait avec de grandes fêtes nationales, car le 15 août est une date mémorable pour l'île, ce fut le 15 août 1768 que la Corse fut réunie à la France.

— Une dépêche de Bombay, en date du 25 mai, annonce qu'une grande bataille a eu lieu entre les russes et les Bokhariens. L'émir de Bokhara aurait été tué. On assure que les russes ont pris possession de Bokhara.

— On dit que l'Italie refusait de payer sa quote-part dans la dette pontificale. Cette nouvelle n'a aucun fondement. Seules, les questions de détail retardent cette liquidation collective.

— Les journaux autrichiens démentent les uns les autres les prétendus troubles de la Gallicie.

— A l'occasion des fêtes de la Pentecôte, la chambre des communes s'est ajournée au 4 juin et celle des lords au 8 juin.

— On écrit de Florence :

M. le baron de Malaret, ministre de France à Florence, est arrivé ici, venant de Paris.

— Les troupeaux de bêtes à laines existant en Espagne, donnent un total de plus de 22 millions et 18 millions sont destinés à la reproduction.

— On mande de Madrid :

Le vicomte de Kervéguen, membre de la Chambre des députés de France, est arrivé à Madrid; il est logé à l'hôtel de Russie.

— A dater du 1^{er} juin, le compteur est appliqué aux voitures de place de Paris. L'appareil est posé sur le siège, à la gauche du cocher, et ressemble à une petite pendule de bureau. La ressemblance est d'autant plus exacte que, du côté du voyageur, l'appareil a un cadran qui marque l'heure. La vitesse réglementaire est d'un kilomètre par quinze minutes. L'adoption du nouveau mode est facultatif pour le voyageur.

— Le tribunal de district de Mayence, a condamné à quatre mois de prison deux négociants de cette ville, agents électoraux de M. Louis Bamberger, actuellement député au Parlement douanier, pour délit de corruption électorale à prix d'argent.

— Bourse. — L'accueil enthousiaste qu'ont reçu à Rouen l'Empereur et l'Impératrice, produit un très bon effet sur la place de la rente. La rente monte de 35 c.; l'italien de 75 c.; le foncier de 20 fr. le mobilier de 2.50.

Le marché des chemins de fer et de l'administration. Il y a hausse de 1.25 sur l'Orléans et sur l'Est, de 75 sur le Nord, de 5 fr. sur le Lyon.

La fin de la Bourse est lourde.

Pour extrait : A. Layton.

Marcelle se dirigea à pas rapides vers une autre partie du jardin en ayant soin de marcher sur le gazon, tâtonna dans l'ombre, puis s'arrêta.

— C'est ici, dit-elle.

Il y avait contre la muraille un vieil espalier dont quelques lattes assez solides pouvaient permettre une escalade; Gaston y posa le pied; elles résistèrent. Il s'enleva et gagna la crête du mur. Au moment de s'élaner de l'autre côté, il prit dans sa poche un papier, et le jeta à Marcelle qui lui envoyait un adieu muet :

— Voilà ce que je vous écrivais hier ! dit-il.

Le refrain d'une chanson fredonnée à demi-voix apparut aussitôt à Marcelle que M. de Vandelle était arrivé sain et sauf dans la plaine. Il emportait comme un trésor le mouchoir tacheté de sang qui avait enveloppé le doigt de Madame de Chervette, et il lui semblait qu'il n'avait jamais rien fait de plus sérieux que cet enfantillage.

XIII.

Une vie radieuse et tourmentée commença pour Marcelle; toute cette habileté qui sommeille dans le cœur d'une femme, prompt à s'éveiller comme un oiseau qui dort sur une branche, elle l'employa à dissimuler ce bonheur àpre, cette ivresse cuisante aux regards jaloux d'Henri; elle s'appliqua à répandre un voile de tristesse sur son visage, à éteindre son sourire, à paraître oppressée ou rêveuse, inquiète ou morne. La musique lui fut d'un grand secours. Elle chercha les coins sombres, demanda des livres, et accoutuma les gens du Préau, aussi bien que M. de Chervette lui-même, à la voir se promener dans toute les directions ou s'enfermer pendant des heures dans le chalet. Cette comédie lui plaisait; elle la jouait pour un autre, pour

Correspondance Parisienne

Paris, 30 mai 1868.

Le Sénat a terminé, hier, la discussion sur la loi relative aux réunions publiques. Cette loi, malgré les efforts de MM. de Maupas et de St-Arnaud, a été adoptée par 87 voix contre 24. Ainsi disparaissent les derniers bruits répandus par des novellistes bien informés sur les dispositions défavorables de la haute assemblée, à l'égard des deux grandes lois libérales que le pays devra à l'initiative du Souverain. La séance d'hier a été marquée par un discours très-éloquent de M. Pinard.

— Des feuilles étrangères s'obstinent à parler de dissentiments qui existeraient entre divers membres du gouvernement et elles donnent, à l'appui de ces allégations, des détails purement imaginaires. Je puis vous donner l'assurance que le meilleur accord règne dans les hautes régions du pouvoir, et que les personnages auxquels je fais allusion travaillent tous, dans les limites du mandat qu'ils doivent à la confiance de l'Empereur, à faire triompher, sans autre préoccupation, les idées et les projets émanant de l'initiative Souveraine. L'émulation du travail, voilà le sentiment qui domine dans les esprits élevés qui se trouvent plus décidément en rapport avec l'Empereur.

— Dans sa séance d'avant-hier, le Corps législatif a validé l'élection de M. de Bosredon, nommé député de la 4^e circonscription de la Dordogne. Aucune protestation n'avait été formulée contre cette élection.

Dans la même séance, le Corps législatif a adopté, à l'unanimité, un projet de loi portant ouverture au ministre de l'Instruction publique un crédit de 50,000 fr. applicable aux frais d'une mission scientifique à Saigon.

Puis est venue la discussion du projet de loi relatif à la création de deux caisses d'assurance, l'une en cas de décès, et l'autre en cas d'accidents résultant de travaux agricoles et industriels. La discussion générale a été close dans la séance du 29. Hier, 30, la séance a été levée après l'adoption des quatre premiers articles. La discussion continue.

— Les versions les plus contradictoires et les allégations les plus erronées ont été répandues à propos des manifestations des 25 et 26 mai à l'école de médecine. La vérité a été rétablie dans un communiqué adressé à l'Opinion nationale; je ne saurais trop vous engager à le mettre sous les yeux de vos lecteurs.

— Démentirai-je, pour une dixième fois, les bruits de dissolution prochaine de la Chambre? Voilà qu'on trouve un nouvel indice de cet événement dans la présentation à la Chambre du projet de loi qui fixe à 100,000 hommes le contingent de 1869. On sait pourtant bien que ce n'est pas une mesure exceptionnelle, et que la loi du contingent a toujours été votée, comme le budget, dans le courant de l'année qui précède son application.

— Vous avez probablement reproduit, comme le plus grand nombre de vos confrères un télégramme annonçant que des bandes insurrectionnelles organisées par Langiewicz se formeraient en Gallicie sur la frontière polonaise. Je puis vous certifier que cette nouvelle est complètement inexacte.

— C'est samedi dernier, à dix heures du matin, que l'Exposition des Beaux-Arts aux Champs-Élysées a été rouverte au public. Sa clôture définitive aura lieu le 20 juin.

Pour extrait : A. Layton.

Nous croyons intéresser nos lecteurs, en reproduisant dans notre feuille la remarquable lettre que M. l'abbé Vidien, notre compatriote, vient d'adresser à l'Indépendance Belge, en réponse à de malveillantes assertions que ce journal étranger s'était permises touchant Mgr l'archevêque de Paris.

A. L.

A M. le Rédacteur en Chef de l'INDÉPENDANCE BELGE.

Votre correspondance du 8 avril, monsieur, renfermait contre Mgr l'archevêque de Paris des allégations tellement graves, que personne ne s'est étonné de la seconde lettre qui contredit une partie de la précédente. Ce qui en subsiste encore ne laisse pas que d'être très blessant pour le clergé de son diocèse, et rend indispensable une rectification.

Je ne sais si le signataire est, comme vous le dites un personnage tout à fait en situation de savoir la vérité sur les choses ecclésiastiques, mais il n'y semble guère.

Il affirme d'abord que la plupart des évêques de

Gaston.

Des femmes se trouvent qui ont plus de sincérité que l'homme dans la passion. Elles en acceptent tous les dévouements, en appellent tous les sacrifices et trouvent les délices dans la servitude qu'elle impose. Elles ont des joies de martyr auxquelles les hommes n'atteignent pas. La passion est alors leur vie et leur salut; comme elle remplit leur cœur, elle remplit le monde. N'ayant aucune occupation qui les en puisse distraire, elles lui donnent tout, et il n'est pas une parcelle de leur être qui ne lui appartienne. C'est le suc de leur moelle, l'essence même de leur intelligence. Elles s'en peuvent nourrir sans cesse et ne s'en rassasier jamais.

Marcelle était essentiellement de la race de ces femmes prédestinées au culte de cette terrible divinité. Sa réserve naturelle, la chasteté de son éducation l'en avaient d'abord détournée. Elle s'était mariée s'ignorant elle-même, comme s'ignorent presque toutes les jeunes filles; elle savait seulement qu'elle aimait et qu'il lui serait doux, étant aimée, de remplir ses devoirs. La maternité, en donnant un autre cours à ce besoin d'affection et d'épanchement qui était en elle, aurait pu la sauver. Une fille bégayant sur ses genoux, souriant entre ses bras, aurait tout pris; mais privée dans cette protection et trahie dans l'épanouissement de sa jeunesse, elle avait été jetée violemment hors de sa voie, et y courait avec une ardeur farouche. Elle portait le souvenir de sa blessure et du châtiement qu'on lui avait infligé comme une biche un dard à son flanc. Elle en pouvait mourir. Que lui importait ! Elle aurait eu son éclair.

On sait que M. Daubersac, à la prière de M. de Chervette, la venait voir quelquefois. Elle étudiait ses questions et ne lui permettait pas, sous différents prétextes, de prolonger ses visites. Il la trouvait changée, et il eût été bien en peine de préciser en quoi consistait ce changement. Un jour, il parut au

France ont fait parvenir, soit à quelques membres du sacré-collège, soit au Saint-Père lui-même, des congratulations vivement senties au sujet de la non-promotion de M. Darboy au cardinalat.

Cette prétendue démarche de l'épiscopat est, nous le savons de source certaine, une pure invention. Votre correspondant s'empresse d'ajouter : Ce qui mérite plus encore peut-être de fixer l'attention, c'est la nature des griefs articulés contre M. Darboy.

Ces griefs étaient naguère : Sa sympathie pour l'Empereur, sympathie bien excusable, monsieur, car elle est facilement partagée par tous ceux qui ont eu l'honneur d'approcher de sa personne. M. Cousin lui-même, il le dit dans un de ses écrits, n'a pu s'en défendre.

Son attachement au gouvernement impérial, auquel il ne craignait pas, disait-on le plus bruyamment possible, de sacrifier les intérêts de l'Eglise. Vieille arme de guerre, monsieur, déjà usée sur le cœur du vénérable cardinal Morlot, qu'elle a conduit prématurément au tombeau.

Son dévouement à la politique personnelle de l'Empereur. Il y a dans un Etat des intérêts d'un ordre si divers à protéger, qu'il est de la sagesse du souverain de s'entourer, dans chaque sphère du gouvernement, des lumières d'hommes spéciaux et dévoués. Cela est vrai surtout pour les affaires de la religion, qui exercent une si grande influence sur l'avenir même temporel des peuples et qui, dans leurs rapports avec les affaires civiles, offrent plus d'un problème difficile à résoudre.

Or, je vous le demande, s'il y avait à Paris un archevêque hostile au chef de l'Etat, comment l'accord si nécessaire entre les deux puissances pourrait-il subsister? Veuillez vous souvenir, monsieur, des événements si tragiques et si récents du Mexique; tandis que la conciliation évite ou aplanit les obstacles qui s'opposent au bien de l'Etat et au triomphe de notre sainte mère l'Eglise, il a rendu un éclatant témoignage à cette vérité; le ministre des cultes qui disait auprès du lit de mort de Mgr Morlot, en parlant de ses ennemis : « Ils ne se douteront jamais de toute la reconnaissance qu'ils doivent à cet homme. »

Tel était encore il y a quelques mois à peine, le thème des contradicteurs de Mgr Darboy. Mais aujourd'hui que Rome, menacée par la Révolution, n'a de secours à espérer que de Napoléon III, ils donnent à leur persécution, naguère politique, une couleur doctrinale. Volte-face fort habile, je l'avoue alors que l'autre guerre devenait inopportune.

C'est avec une joie facile à comprendre, ose dire l'auteur de la lettre, que les cardinaux et les monsignori ont vu tomber entre leurs mains une série de pièces qui déplacent complètement le champ de la lutte. Quoi! dans le sanctuaire le plus vénéré de la chrétienté, les monsignori feraient entendre un rire satisfait, en apprenant qu'un juge de la foi est en train de s'égarer! Je comprendrais la joie des ennemis de l'Eglise.

En présence des attaques incessantes dont nous sommes l'objet, nous tous qui avons l'honneur de porter le nom de catholiques, il serait plus urgent, ce me semble, de défendre la foi. « Ce n'est pas quand la maison brûle, dit énergiquement le pieux et savant curé de Saint-Louis-d'Antin, dans sa préface des Lettres du cardinal Litta, qu'il convient de se livrer à de vaines querelles. » L'union, tel est — aujourd'hui surtout — le premier besoin des âmes, comme le disait encore au dernier consistoire le grand cœur de Pie IX.

Ces pièces qui, d'après votre correspondant, auraient tellement ravi le sacré-collège, attaquent donc non plus les sentiments napoléoniens de Mgr Darboy, mais : 1^o son enseignement, qui est ultra-philosophique dans le fond et dans la forme; sa doctrine discutée et discutée; ses maximes hardies, et ses conclusions amères en toute matière intéressant le souverain-pontife.

La doctrine de Mgr Darboy est ultra-philosophique, j'en conviens en ce sens qu'elle est souverainement raisonnable. Elle est aussi d'une rigoureuse orthodoxie, parce qu'elle est toujours basée sur la foi, et qu'elle ne s'écarte jamais de l'opinion la plus commune des théologiens. Si sur certains points librement discutés, dans l'école, Mgr Darboy a émis quelque sentiment discuté, cela tient à la nature même de ces questions; envisagées sous des aspects différents, elles conduisent nécessairement à des solutions diverses.

Ses maximes hardies en politique se réduisent à un libéralisme dont M. l'abbé Gratry a de beaucoup dépassé les limites dans son discours de réception à l'Académie française.

Préau à l'improviste, et, sans vouloir qu'on la dérangeât, il se dirigea vers le chalet, dont elle avait fait son empire. Marcelle lisait. A sa vue, elle posa le volume sur une table et lui montra de la main un siège auprès d'elle, sans parler. Habitué à ses manières froides, M. Daubersac lui prit la main, la regarda un instant en silence, puis la salua de la tête :

— Toujours la même fièvre, mais ça va fort bien, et la santé me paraît bonne, dit-il.

— Comment arrangez-vous cela, s'il vous plaît?

— Tout à fait aisément. La fièvre est nerveuse, elle a sa cause dans des profondeurs où la science ne va pas. Quant au reste, je le souhaiterais à ma fille, si j'en avais une.

Marcelle prit un ouvrage de broderie dans une corbeille.

— Qu'entendez-vous par le reste? reprit-elle sans lever les yeux.

— Cela s'entend de soi... le reste c'est le cœur, la tête, l'estomac... tout vous enfin.

— Tout moi! c'est un triste cadeau que vous feriez à cette fille que vous n'avez pas!

M. Daubersac poussa son fauteuil auprès de celui de Marcelle.

— Vous plaît-il de causer un brin? reprit-il,

— Causes.

Elle continua à piquer son aiguille dans la batiste, la tête baissée.

— Il faut que je vous confesse une des originalités de mon caractère, ajouta le docteur. J'ai toujours considéré mes clientes, je parle de celles qui n'ont pas encore franchi le cap de la quarantième année, comme des livres curieux dans lesquels je me plais à lire.

— Et vous me prenez pour un de ces livres-là?

— Oui, un des plus aimables et des plus charmants.

(La suite au prochain numéro.)

extase.

On entendit sonner dix coups. Le visage rayonnant et les yeux pleins de larmes, Marcelle appuya la tête sur l'épaule de Gaston :

— Il faut nous séparer, reprit-elle.

Bientôt ils passèrent ensemble sur le petit balcon qui régnait autour du chalet et prêtèrent l'oreille. Rien ne troublait le silence de la nuit. Ils descendirent lentement l'escalier au bras l'un de l'autre.

— J'ai bien réfléchi, dit Marcelle à demi voix, tandis qu'elle gagnait, par les massifs, où l'ombre était noire, l'avenue qui faisait le tour des murailles, je ne quitterai plus le Préau... Que me fait le monde? J'y ai souffert; ici j'ai été heureuse. Il me sera facile d'y rester... La force d'inertie y suffira... Vous y viendrez passer quelques heures avec moi le plus souvent que vous pourrez... Là-bas, dans la maison de la rue Joubert, je ne pourrais plus vous recevoir... j'y périerais de tristesse... Dans les salons que nous avons traversés ensemble, mon secret m'échapperait... Il serait écrit sur mon visage qui s'illuminerait à votre vue. Mieux vaut cette retraite où personne ne nous voit.

Elle s'arrêta.

— Voici le mur... Là, derrière ce pan de mousse et de cailloux, vous ne serez plus à moi... On ne cherche peut-être, et je ne puis me résoudre à vous quitter.

Puis s'interrompant :

— N'est ce point par ici que vous aviez laissé votre échelle?

— Mais, je n'en ai pas.

Et Gaston lui raconta quel moyen il avait employé pour s'introduire de nouveau auprès d'elle. Si l'on parvenait pas à déchausser quelques pierres du côté intérieur de la muraille, il ne savait pas comment il parviendrait à se retirer. Elle parut réfléchir un instant.

— Eh bien, suivez-moi, reprit-elle.

Voulez-vous, monsieur, avoir une juste idée du style de Mgr Darboy ? Ouvrez son beau livre de l'Imitation de Jésus-Christ, et vous serez ravi de la piété et de l'onction qu'il a su faire passer du texte dans sa traduction.

Quant à ses conclusions amères en toute matière intéressant le souverain-pontife, c'est le signataire de la lettre qui les a déduites des prémisses haineuses posées par lui. Ce n'est pas quand le cœur de notre père commun débordait d'amertume que Mgr Darboy qui, on le sait, possède au plus haut degré le sentiment des convenances, irait mettre le comble à ses angoisses ! Ce prélat a toujours enseigné que le sceptre de la souveraineté temporelle doit rester entre les mains du pontife romain, afin que le chef de l'Eglise soit libre, et que chacun de ses membres bénéficie dans sa foi de l'indépendance du pape. Son dernier discours au Sénat a été considéré par les maîtres de la parole, et par tous les hommes politiques sensés, comme le plus remarquable et le plus utile qui a été prononcé en faveur du pouvoir temporel. « Je n'ai rien à ajouter, dit M. Delangle, Mgr l'archevêque de Paris a épuisé la matière. »

Je ne parlerai pas de ces riches offrandes, sollicitées chaque année de la piété des fidèles par Mgr Darboy, qui a déjà envoyé plus de 2 millions 500 mille francs au St-Père.

En toute circonstance, dans ses actes comme dans son langage, Mgr Darboy s'est montré fortement attaché à cet immortel principe : que le pape est le foyer de toute vie chrétienne et qu'il doit être le centre de toute action catholique.

Ces documents blâmeraient l'administration de Mgr l'archevêque de Paris qu'ils représentent comme peu soucieux des règles et des procédés canoniques.

Les concordats ont été modifiés en France la législation universelle de l'Eglise et introduit dans le gouvernement des diocèses une sorte de droit mixte.

De là des infractions apparentes au droit canon lorsqu'une mesure disciplinaire, par exemple, est prise d'un commun accord par les deux pouvoirs civil et religieux.

En face de cette situation particulière, créée par les nécessités des temps, Mgr Darboy s'est toujours montré on ne peut plus jaloux de l'honneur de ses prêtres et scrupuleux observateur des règles de la justice.

Une parole tombée, il y a deux jours, de ses lèvres dans le cœur d'un vénérable curé de Paris met en lumière toute sa sollicitude paternelle : « Ce qui me préoccupe le plus, disait-il, c'est l'impossibilité où je suis de faire avancer tous ceux qui le méritent. » Il n'a donc pas de préférence inexplicable pour les ecclésiastiques d'un talent nul ou médiocre. Les curés de sa promotion sont tous des hommes supérieurs, et qui, de plus, ont le mérite d'avoir suivi la filière hiérarchique.

Est-il plus vrai que Mgr Darboy n'ait groupé autour de lui ni théologiens connus ni canonistes en crédit, ni polémistes exercés ? L'auteur de la lettre comptait donc qu'on lui laisserait la parole haute sur ce point comme sur tous les autres, et qu'il pourrait répandre à son aise sur notre archevêque et son entourage la déconsidération ? Près du chef de l'Eglise de Paris, je vois M. Capval supérieur de la docte compagnie de Saint-Sulpice ; M. Icard, auteur d'un ouvrage de droit canon fort estimé de Pie IX ; M. Jourdan, théologien, philosophe, littérateur, et au besoin vigoureux polémiste ; M. Bayle, qui a laissé dans la paroisse de Saint-Sulpice le souvenir, non encore effacé, de son remarquable talent de parole.

Puis-je ne pas rappeler une des grandes illustrations de notre époque, M. Baintain, qui vient de s'éteindre avec le titre de vicaire général de Paris ? Les autres ecclésiastiques, qui partagent avec Mgr Darboy la sollicitude de l'administration diocésaine, sont des hommes d'un esprit distingué et d'une haute vertu. Les précédents archevêques les avaient attachés de très bonne heure à leurs personnes pour les initier à la science difficile des hommes et des choses. C'est en vain que je cherche autour de Mgr Darboy ce groupe de favoris qui auraient fait, d'après le prétendu correspondant romain, si étonnante fortune depuis son avènement au siège de Paris.

Il me sera plus facile de vous indiquer les ouvrages d'une incontestable valeur publiés sous son épiscopat. Ce sont les *Prophéties messianiques de l'Ancien Testament*, où la divinité de Jésus-Christ est démontrée par la Bible, et défendue contre les attaques les plus récentes du rationalisme allemand, par Mgr Meignan, évêque de Châlons et ancien vicaire général de Mgr Darboy ;

La *Réponse à M. Renan*, par M. l'abbé Freppel, et ses éloquents leçons à la Sorbonne ;

Le *Catholicisme considéré dans ses rapports avec la société*, par M. l'abbé Riche, qui s'occupe des plus hautes questions philosophiques et religieuses suscitées par la critique moderne ;

La *Continuation de l'histoire de l'Eglise de France de Longueval*, par Mgr Jager, protonotaire apostolique et ancien professeur à la Sorbonne ;

L'*Etude de M. l'abbé Michaud sur Guillaume de Champeaux*, qui a valu à son auteur le titre de docteur de l'Université de Munich ;

Etc., etc.

J'avoue qu'il n'y a pas de journal religieux qui reçoive le mot d'ordre de Mgr Darboy. Mais à l'époque où nous vivons, tout journal n'est-il pas le représentant d'un parti, le défenseur d'un système, tandis que le premier pasteur d'un diocèse est l'évêque de toutes les âmes, qu'il doit nourrir de la même doctrine et entourer d'une égale charité ?

Les voilà toutes réduites à néant les allégations de cette fameuse lettre, elles ne peuvent donc pas être un symptôme véridique des sentiments de la Cour de Rome à l'égard de Mgr Darboy et encore moins un des signes avant-coureurs d'une action canonique.

UNE ACTION CANONIQUE ! Pour donner de la vraisemblance à une insinuation qui est d'une si haute inconvenance, l'auteur évoque, comme un épouvantail, le souvenir du procès qui a maté le cardinal d'André. Je n'ai pas à apprécier cette douloureuse affaire. On doit à ce cardinal, après sa soumission, tout le respect qu'inspire le Sacré-Collège dont il fait partie.

Il espère que la Cour romaine se permettra d'autant plus de mener loin les choses, qu'autour de son adversaire elle ne voit rien qui ressemble à une école. *Vie soli* ! s'écrie-t-il triomphalement pour conclure.

Mgr Darboy n'a pas d'école, pas plus que de journal ; mais si une adresse devait lui être présentée pour protester contre les odieuses imputations dont il est l'objet, son clergé tout entier, dans lequel on suppose faussement une opposition, la signerait avec

un ensemble qui confondrait les détracteurs.

Pardonnez-moi, monsieur, la longueur de cette lettre. Elle est le cri spontané d'un cœur blessé, la réprobation instinctive d'une conscience profondément indignée, et l'écho des plaintes formulées par un grand nombre de membres respectables du clergé de Paris.

L'abbé VIDIEU,
Vicaire à Saint-Louis-d'Antin,
licencié de la Faculté de théologie de Paris.

Bulletin Vinicole

Correspondances des Départements.

Alger, 27 mai. — On commence à piocher les vignes pour la deuxième fois. L'oidium ne s'est encore montré que sur quelques points ; mais l'altise bleue est en grande abondance dans presque tout le Sahel ; rarement les apparences ont été plus belles. Ainsi un grand nombre de propriétaires de vignobles se hâtent-ils de vendre leurs vins des dernières récoltes.

Amboise (Indre-et-Loire), 28 mai. — Le beau temps qu'il fait depuis quinze jours a fait faire de grands progrès aux vignes. Encore quelques semaines et la floraison sera passée, la coulure à peu près sans danger, et nous aurons la presque certitude d'avoir une récolte, sinon abondante, du moins d'une quantité raisonnable. Nous en aurions besoin pour ramener les affaires dans nos vignobles.

Ay (Marne), 28 mai. — Je viens d'assister au plus affreux spectacle qu'il soit possible de voir.

Figurez-vous deux communes entières dont la ruine est complète. L'une, la commune de Disy, composée de 730 habitants, et l'autre, celle de Champillon, qui en compte 359.

Le 20 du courant, les habitants de ces deux communes composées presque en totalité de vigneron, travaillaient encore à deux heures de l'après-midi, avec un courage, un entrain incroyables ; tout en eux respirait le bonheur que donne l'espérance ; leurs vignes étaient chargées de pampres et de grappes plus nombreuses que jamais. L'orage vient à gronder, chacun cherche un abri ou rentre au village, et, en moins de quinze minutes, il ne reste plus une seule feuille, une seule grappe dans ces deux vignobles, composés l'un de Champillon, de 50 hectares, et l'autre Disy, de 110 hectares.

Les grêlons étaient si gros et si nombreux que, le 21, dans la journée, malgré 30 degrés de chaleur, on pouvait les remuer à la pelle. Indépendamment de ces 160 hectares, il faut encore compter, à l'extrémité des terroirs d'Ay et d'Hautevilles, 50 hectares.

Bazas (Gironde), 28 mai. — L'aspect des récoltes dans les Landes est des plus consolant. On éprouve une satisfaction très-vive quand on voit les progrès quotidiens du froment, dont un œil exercé peut, jour par jour, suivre les développements. La vigne est pleine de force et de sève et chargée de raisins. Le temps le plus propice a favorisé l'ensemencement du maïs, cette plante si utile dans nos contrées, ou elle a été, cette année, d'un si grand secours.

Beaugency (Loiret), 28 mai. — Nos vignes vont très-bien ; seulement il faudrait un peu de pluie, et qu'elle vienne sans orage. La commune de Sainty en a eu, malheureusement pour elle, accompagnée de grêle ; ce qui a compromis beaucoup sa récolte.

Bordeaux (Gironde), 28 mai. — Vins de la Gironde. — Le temps si favorable à la vigne que nous constatons dans notre dernière revue se maintient et laisse nos vignobles dans la meilleure situation. Cet état et le calme persistant dans les ventes ne sont point faits pour relever le prix de nos vins en général. Les 1865, par suite de quelques demandes et à cause de leur qualité qui s'améliore chaque jour, sont recherchés et maintiennent leurs prix ; il n'en est pas de même pour les 1866, qualités ordinaires, et pour les 1867 ; ils sont moins tenus et même offerts en baisse dans certaines communes.

Vins de cargaison. — La modération dans les chargements de la semaine dernière a fait place à la plus grande langueur. Les affaires seules déjà engagées se terminent.

Malgré cette situation, le prix de nos vins de cargaison n'a point fléchi ; les bonnes qualités sont toujours bien tenues à 330 et 350 fr. le tonneau. Le manque de marchandises et les cours élevés sur les lieux de production empêchent qu'il en soit autrement.

Les vins de Narbonne, ceux d'Entre-deux-Mers, de Clairac et de Cahors restent aux mêmes prix, et n'ont d'ailleurs présenté, cette semaine, aucune affaire sérieuse.

(La Gironde).

Condom (Gers), 28 mai. — Dans le Haut Armagnac, comme dans le Ténarèze et le Bas-Armagnac, partout la vigne offre les plus belles espérances, et les travaux, favorisés par un beau temps, se font dans les meilleures conditions.

Samedi, au marché de Condom et à la foire

d'Eauze, qui eut lieu le même jour, les affaires furent très-calmes. A Eauze, les offres furent nombreuses ; mais le commerce se tint sur la réserve, et les quelques pièces qui trouvèrent preneurs subirent une baisse de 5 fr. par pièce.

(Moniteur Vinicole.)

Bulletin Agricole

SITUATION DES RECÔTES.

On lit dans la Gazette des campagnes :

Des pluies d'orage ont répandu leurs tièdes et fécondes ondées sur les environs de Paris, où le sol commençait à sentir le besoin de cet arrosage. Probablement des pluies du même genre ont dû rendre un égal service à d'autres contrées assez nombreuses ; car les journaux de l'Est, du centre et du midi racontent que des orages sont venus interrompre l'admirable période de beaux jours qui venaient de renouveler si merveilleusement la face du sol cultivé.

Malheureusement ces orages ont versé autre chose que de l'eau sur les cultures. La grêle a sévi dans quelques départements du Nord-Est, de l'Est et du Midi. Dans plusieurs communes de la montagne de Reims, la grêle a haché ces vignes célèbres dont les vins mousseux n'ont de rivaux nulle part et le véhicule universel des toast, dans les banquets du monde civilisé. Ces désastres, heureusement, n'ont qu'une étendue restreinte comparée aux vastes territoires où les pluies vont donner un nouvel essor à la végétation.

L'Algérie de son côté, voit approcher la fin de l'effroyable famine qui a si cruellement décimé ces populations indigènes. La coupe des orges est commencée, et d'après les dernières nouvelles, cette céréale donnera une abondante moisson.

Tel est le début des réparations que l'agriculture et l'humanité attendent avec tant d'impatience des récoltes de l'année 1868.

Pour extrait : A. Layrou.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
4	Judi.	s François.	
5	Vendr.	se Valère.	Issepts, Calès, Dégagnac.
6	Samed	s Norbert,	Gourdon, Lavergne.

☉ P. L. le 3, à 7 h. 4 du matin.
 ☽ D. Q. le 13, à 10 h. 23 du matin.
 ☽ N. L. le 20, à 2 h. 54 du soir.
 ☿ P. Q. le 27, à 6 h. 0 du matin.

Chronique locale.

CHEMIN DE FER

Amendement tendant à relier Cahors, à la ligne de Brives à Montauban.

M. le comte Joachim Murat a présenté et soutenu devant la commission nommée par le Corps législatif, pour l'examen du projet de loi relatif à l'exécution de nouvelles lignes ferrées, un amendement également signé par l'honorable M. Deltheil et par MM. de Parieu et Creuzot, députés du Cantal ; Giron de Buzareingues, Calvet Rogniat et Auguste Chevalier, députés de l'Aveyron ; Lafon de St-Mur et Mathieu, députés de la Corrèze ; Belmontet et Janvier de la Motte, députés de Tarn-et-Garonne.

Cet amendement est ainsi conçu :

« Relier Cahors à la ligne de Brives à Montauban. »

Les considérations développées par notre député en faveur du prolongement demandé auraient été, si nous sommes bien informés, très-sympathiquement écoutées et accueillies par la commission du Corps législatif, et il est permis de penser que son rapport témoignera de ses favorables dispositions à cet égard. M. J. Murat se propose d'ailleurs, nous dit-on, de soutenir, s'il y a lieu, son amendement devant la Chambre.

Cet amendement, en posant la question de principe, la plus importante de toutes, réserve expressément, comme on le voit, la question, plus secondaire d'ailleurs, du tracé. Nos députés ne pouvaient en effet, sous leur seule responsabilité, décider cette dernière, à la solution de laquelle les conseils électifs du département doivent avant tout concourir.

Rattachera-t-on Cahors à Capdenac ou Figeac, à St-Denis ou Gramat, à Lexos ou Montauban ? Le mouvement de l'opinion exprimé en temps opportun par nos interprètes officiels exercera, sans nul doute, une influence sérieuse sur la détermination du gouvernement.

Les études préparatoires n'ayant pas encore été faites, il n'était pas possible, surtout alors que l'embranchement de Libos n'est pas terminé, d'obtenir le classement de cette voie nouvelle ; mais M. le ministre des travaux publics paraît

admettre l'intérêt qui la sollicite à tous les points de vue, ainsi que le constate la réponse suivante adressée par lui à M. J. Murat, et que nous sommes autorisés à reproduire :

« Paris, le 20 avril 1868.

» M. le Comte,

» Par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 11 du courant, de concert avec M. Deltheil, vous appelez mon attention sur l'intérêt que présenterait le prolongement de l'embranchement de Cahors, et vous demandez que ce prolongement soit compris au nombre des lignes dont le classement pourrait faire l'objet d'un prochain décret.

» Je m'empresse de vous faire observer, Monsieur le Comte, qu'il ne m'est pas possible d'accueillir actuellement cette demande, la ligne dont il s'agit n'ayant pas encore été étudiée, ni soumise à l'enquête d'utilité publique prescrite par la loi du 3 mai 1841.

» Tout ce que je puis faire, et je suis heureux en cela, Monsieur le Comte, de donner satisfaction, dans la mesure du possible, aux vœux dont vous vous êtes fait l'interprète, c'est d'autoriser l'étude de cette ligne aussitôt que M. le Préfet du Lot m'aura adressé des propositions à cet égard.

» Recevez, Monsieur le Comte, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» Le Ministre
de l'Agriculture, du Commerce
et des Travaux publics,
» DE FORCADE.

Les candidats qui désirent être admis dans la garde nationale mobile, comme officier supérieur, capitaine, lieutenant ou sous-lieutenant, ne devront pas avoir eu plus de 57 ans au premier janvier 1868, pour le grade d'officier supérieur, plus de 55 ans pour les trois autres grades.

Ils devront avoir l'aptitude physique nécessaire pour faire un bon service, être, autant que possible, domiciliés dans la circonscription du bataillon de la compagnie ou de la batterie dont ils solliciteront le commandement et y avoir une situation honorable qui leur assure la considération et le respect de leurs subordonnés.

Pour être admis comme sous-officier, il faut avoir moins de 55 ans et satisfaire aux conditions d'honorabilité et d'aptitude ci-dessus indiquées.

Les tambours et trompettes seront choisis parmi les militaires libérés ayant rempli ces fonctions dans les corps de troupes et parmi les citoyens, connaissant les batteries et les sonneries militaires.

Les demandes d'emploi devront être adressées au général commandant le département, et relater, pour chaque candidat, son âge, son domicile, sa position, l'emploi qu'il désire occuper dans la garde nationale, l'endroit où il veut remplir ses fonctions et les raisons qui motivent ce choix.

Les cadres de la garde nationale mobile ne seront soldés qu'en cas d'appel à l'activité.

Toutefois, les officiers et sous-officiers employés d'une manière permanente à l'instruction et à l'administration, les trompettes et tambours recevront une indemnité de service fixée ainsi qu'il suit :

Capitaine-major.	
Indemnité.....	1,600 fr.
Frais de bureau et d'écriture.....	800
et, dans les départements comptant plus de 24 compagnies en batteries, 45 fr. en plus pour chaque compagnie ou batterie excédant ce nombre.	
Infanterie.	
Sous-officier, secrétaire, garde-magasin.....	500
Chef de bataillon.....	4,800
Capitaine, indemnité.....	4,000
Frais de bureau.....	120
Sergent-major.....	600
Sergent instructeur.....	450
Tambour.....	300
Artillerie.	
Officier supérieur.....	2,000
Capitaine, indemnité.....	4,200
Frais de bureau.....	120
Maréchal-des-logis chef.....	650
Maréchal-des-logis instructeur.....	500
Trompette.....	320

D'après les propositions du ministre de la guerre, la dotation de l'école de Saint-Cyr sera augmentée, à dater du 1^{er} janvier 1869, de 142,854 francs par suite de l'amélioration projetée de la solde des officiers et de l'élévation du nombre des élèves (600 au lieu de 500), qui est la conséquence de l'extension donnée aux cadres de l'armée.

L'effectif des élèves de l'école polytechnique serait porté de 260 à 290, avec une augmentation de 55,373 fr.

FOIRES. — Les 3 nouvelles foires qui se tiennent à Assier, commencent à acquérir de l'importance, les nombreuses affaires qui s'y sont traitées, surtout à celle du 5 mars dernier, font beaucoup espérer de celle qui doit se tenir samedi, 6 juin courant.

Les compositions pour l'admission à l'Ecole navale impériale, des candidats du département du Lot, se feront en 1868, à Toulouse, les 2 et 3 juillet.

Les examens auront lieu le 24 août.

Par décision de Monseigneur :
M. l'abbé Cambonie, vicaire de Notre-Dame du Puy, à Figeac, a été nommé curé d'Ornhac.

MERCURIALES.

Moyennes du mois de Mai.

Froment, l'hectolitre.....	34 40
Mais, id.....	17 76
Légumes secs, id.....	20 »
Pommes de terre, id.....	7 »
Avoine, id.....	13 »
Vin, la pièce de 220 litres, sans bois.....	60 »
Foin naturel, 100 kil.....	8 »
id. artificiel, id.....	6 »
Volaille, le kilogramme.....	1 50
Viande de bœuf, les 100 kil. poids vif.....	75 »
Viande de veau, id.....	75 »
id. de mouton, id.....	70 »
id. de porc, id.....	115 »
Bois, le stère.....	12 »
Charbon de bois, les 100 kilog.....	11 »

On nous écrit de Lacapelle-Marival :

Le 29 mai, vers dix heures de soir, une grange appartenant au nommé Pradié, propriétaire, à La Granie, commune d'Anglars, a été complètement détruite par les flammes. Les pertes s'élèvent à 800 fr.

On nous écrit de Labastide-Murat :

Une terrible vengeance vient de se produire au village de Jouany. Le nommé D... soupçonnait sa femme, âgée de 38 ans, d'avoir des relations coupables avec un jeune homme de la commune. Ces jours derniers, ayant feint d'aller aux champs, il rentra bientôt, se cacha dans le grenier et attendit. Peu de temps après survinrent la femme et le jeune homme. Ayant surpris un simple baiser, le mari furieux sort de sa cachette, armé d'un stylet et d'un hache-ron et frappe le jeune homme de plusieurs coups. Celui-ci parvient à se dégager, il s'enfuit, mais ses forces étant affaiblies par la perte du sang qui coule de ses blessures, il est rejoint au pied d'un mur qu'il ne peut franchir et là, frappé de nouveau d'un coup de stylet dans la région du cœur, le malheureux s'affaisse et meurt. Le mari est resté auprès de sa victime et n'a opposé aucune résistance à ceux qui sont venus l'arrêter.

CAISSE AGRICOLE

de l'Arrondissement de Cahors, RUE DE LA MAIRIE, MAISON LAGARDE.

Cet établissement, fondé à Cahors, par MM. E. Passéfond, J.-M. Marqué et C^{ie}, se charge de l'escompte et des recouvrements, ouvre des comptes-courants et des comptes de dépôt, délivre des bons à intérêt, fournit lettres de crédit, mandats et chèques, sur les principales villes de France et de l'étranger.

Le commerce des vins de Bordeaux et spécialement celui des vins de Cahors, dont la réputation est trop circonscrite, entre aussi dans son programme.

On nous écrit de Vayrac :

La température que nous avons eue jusqu'à présent ne saurait être plus favorable à la venue de la vigne.

Les travaux de nos vignobles se sont faits jusqu'ici dans de très bonnes conditions et à temps voulu.

La végétation de la vigne a traversé les époques critiques du printemps sans avoir rien ou presque rien senti des gelées.

Cependant quelques propriétaires de vignes commencent à se plaindre de l'apparition de l'oidium dans certains enclos; mais ceci serait plutôt un dire alarmiste qu'un fait à redouter.

Et rien ne saurait le mieux prouver que la baisse qui a lieu présentement sur le cours de nos vins.

Nos vins trouvaient à s'écouler pendant l'hiver de 22 à 24 fr. l'hectolitre.

Depuis un mois à peine, la vente se présente plus difficile et se traite à des prix encore mal assis entre 20 et 22 francs.

PRÉFECTURE DU LOT.

NAVIGATION DU LOT.

1° Endiguement du passage de Frescati dans le bief de Toirac;

2° Endiguement du passage de Castelfranc;

3° Construction d'une cale de commerce à Puy-l'Evêque.

ADJUDICATION.

Le mercredi, 17 juin prochain, à 2 heures après-midi, il sera procédé, à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, par le Préfet du Lot, assisté du Conseil de Préfecture, en présence de l'Ingénieur en chef de la navigation du Lot, à l'adjudication, au rabais et par voies de soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour l'endiguement des deux passages désignés ci-dessus et pour la construction d'une cale de commerce à Puy-l'Evêque.

Le cautionnement est fixé à 740 fr. pour le premier lot, à 590 fr. pour le second, et à 260 fr. pour le troisième.

Chaque lot fera l'objet d'une adjudication particulière et sera soumissionné séparément.

Les projets des travaux sont déposés à la Préfecture (Bureau des Travaux publics), où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

Mai. 31 Lacoste (Léon), faubourg Labarre.

Mariages.

3 Juin Mercadié (Eugène), et Sambat Marie-Anne.

Décès.

31 Mai Burgalières (Antoinette-Louise), 34 ans, place au Bois.

1^{er} Juin Bouyssou (Victor-François), boulanger, 33 ans, faubourg Labarre.

2 Lavalet Jeanne, 400 ans, rue des Remparts.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 31 mai 1868.

21 versements dont 3 nouveaux 3,955 »

9 remboursements dont 2 pour solde 1,877 84 »

Pour la chronique locale : A. Laytou.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier de France fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la

valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois ou de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris. L'emprunteur a d'ailleurs le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 19, rue Neuve des Capucines, à Paris.

Faits Divers

Dans son audience du 28 mai, le tribunal correctionnel d'Agen, rendant son jugement dans un procès intenté au *Messenger du Sub-Ouest*, pour exaltation à la haine et au mépris du gouvernement, a condamné, savoir :

M. Elie Fourès, gérant, à 1,000 fr. d'amende; MM. Saint-Cyr Cassagne et Sabatier, rédacteurs, chacun à 500 fr. d'amende; Quillot, imprimeur, à 150 fr. d'amende.

Les fumeurs ignorent généralement qu'il est interdit aux marchandes de tabac de confectionner de petits paquets de londrès dits paquets dits paquets de quatre.

Les débitantes, en effet, choisissent les dessus de la boîte pour faire des petits paquets qu'elles vendent facilement vingt sous, et le consommateur qui ne veut prendre qu'un cigare est obligé de choisir dans les mauvais qui restent.

Les fumeurs ont un droit, c'est de demander un paquet de quatre, d'y choisir un cigare, qu'ils payent seul, et de laisser les trois autres.

LES TROIS OUVRAGES DU DOCTEUR ZOJAN

A l'usage des gens du monde :

1° *Traité des maladies des voies urinaires de l'homme*, 12^e édition, 1,000 pages, 304 figures anatomiques.

2° *Traité d'épuisement prématuré*, 4^e édition, 650 pages.

3° *Traité des maladies des femmes*, 1 volume, 800 pages, 203 figures anatomiques.

Chaque ouvrage, prix : 5 fr. ; poste, 6 fr. — L'auteur, docteur JOSAN, 182, rue de Rivoli, et ANIÉRE, éditeur, 4, rue Dupuytren, à Paris.

La *Chasse illustrée*, tel est le titre d'un nouveau journal qui vient de paraître chez MM. Firmin Didot, 56, rue Jacob, à Paris. Cette publication hebdomadaire, du même format que *l'Illustration* ou *la Mode illustrée*, est destinée aux chasseurs ainsi qu'aux pêcheurs. — Par sa rédaction confiée aux meilleurs écrivains, par le nombre et la perfection de ses gravures exécutées d'après les dessins d'artistes distingués, par ses renseignements, utiles ses récits saisissants, par ses excellents conseils pour l'acclimatation et la pisciculture, enfin surtout par la modicité de son prix (20 francs par an pour 52 numéros, ou 5 francs par trimestre), ce journal s'adresse à tous ceux qui aiment les plaisirs des champs, quel que soit le rang de la société auquel ils appartiennent. — Un numéro est envoyé gratis à tous ceux qui en feront la demande, par lettre affranchie, à l'Administration.

L'ILLUSTRATION.

Bureaux : rue Richelieu, 60.

Sommaire du 30 mai 1868.

Texte : Revue politique de la semaine. — Événements du Japon. — Courrier de Paris. — Visite du prince impérial à Saint-Cyr. — La Gazeure de Passerine, nouvelle, par M. César Perruchot. — Les théâtres. — La Bibliothèque impériale. — Publications de la semaine. — Le mouvement littéraire. — *L'Épopée terrestre*, par M. André Lefèvre. — Vente Perdekerehoff. — Exposition maritime internationale du Havre. — Lord Brougham. — Salon de 1868. — Tableaux reproduits par *l'Illustration*. — Les cloches. Gravures : Événements du Japon : Exécution de l'auteur de l'attaque commise contre les étrangers. — Visite du Prince impérial à Saint-Cyr et à l'E-

cole Polytechnique (3 gravures). — Reconstruction de la Bibliothèque impériale : le magasin, nouvelle salle de lecture. — Lord Brougham. — Salon de 1863 : *Les Brûleuses de varech*, tableau de M. Clairin; *La Romance à la mode*, tableau de M. J. Worms. — Cloches fondues par M. Perre à Avignon (Vaucluse). — Rébus.

L'ÉCLAIR 30, rue Bergère, Paris. — Sommaire de la 22^e livraison.

Chronique, Feu Langlois; — Pénépole et Phrynés, Gabriel Prévost; — Salon de 1868, Etienne Carjat; — Impressions parisiennes, Gabriel Marc; — Sur la plaie, Sixte Delorme; — Les grandes Dames, Edmond Thion; — Regain de la semaine, A. Desvignes; — Notre grand monde, Hector de Gallias; Faits, méfaits et forfaits, J. Denizet; — Exposition du Havre, G. B.; — Manuel du parfait témoin, Edouard Drumont; — Causerie Dramatique, Gabriel Prévost.

Annonces Judiciaires.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Par acte passé devant M. le maire de la commune de Saint-Laurent-les-Tours, le sieur Counord, Jean, propriétaire, a cédé au département pour l'établissement du chemin vicinal d'intérêt commun, n° 15, de St-Céré à Comiac, 11 ares de terrain, moyennant la somme de 860 francs.

Etude de M^e Marius Bétulle, avoué.

A la requête 1° du sieur Puech fils, domicilié au village de Lhuier; 2° du sieur J. Mayrand, propriétaire, domicilié dans la commune de Cuzac; 3° du sieur Alray, cultivateur au village du Puech, notification a été faite 1° à Jeanne Loagnet, épouse du sieur Jean Puech, père, propriétaire; 2° à M. le Procureur impérial de Figeac;

Du dépôt fait au greffe le 22 avril dernier, d'une expédition de trois actes passés devant M^e Cavèle, notaire à Lenthilac, contenant vente en faveur. 1° de Cyprien Antoine Puech, son fils; 2° de Joseph Mayan; 3° d'Antoine Alran, des immeubles appartenant aux époux Jean Puech, et Jeanne Longuet.

Même étude.

D'un exploit de Cavarrac, huissier, en date du 28 mai, il résulte que Jeanne Valette, sans profession a porté devant le tribunal civil de Figeac, une demande en séparation de biens, contre Pierre Valette, son mari.

Extrait de l'*Echo du Quercy*, du 30 mai.

PRÉFECTURE DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

COMMUNE DE PARNAC

ÉTABLISSEMENT D'UNE CALE DE DÉPÔT ET D'EMBARQUEMENT DANS CETTE LOCALITÉ

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 23 de la loi du 3 mai 1841.

AVIS.

Par arrêté de ce jour, pris en exécution de l'article 23 de la loi du 3 mai 1841, le montant de l'indemnité à offrir au sieur Tayrel (François), de Parnac, pour cession de terrains expropriés par jugement du onze décembre mil huit cent soixante-sept, en vue de l'établissement d'une cale de dépôt et d'embarquement dans cette localité, a été fixé à la somme de deux cents francs, ci..... 200 fr.

Le présent avis sera inséré au Journal légalement désigné à cet effet, en exécution des articles 6 et 23 de la loi du 3 mai 1841.

Cahors, le 2 juin 1868.

Pour le Préfet, absent :
Le Secrétaire-général,
LENOEL.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Laytou.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS

Départ de Cahors : 11 h. du soir.



A ASSIER.

Départ d'Assier : 4 h. après-midi ;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

TONIQUE STOMACHIQUE VIN DE BELLINI APÉRITIF FÉBRIFUGE

Vin de Palerme au Quinquina et au Colombo

ANALEPTIQUE SUPÉRIEUR, EXCITANT RÉPARATEUR ordonné, par les médecins français et étrangers, aux Enfants débiles, aux Femmes délicates, aux Convalescents, aux Vieillards affaiblis et aussi dans les Névroses, les Diarrhées chroniques, la Chlorose, etc. etc.

Voir la notice et les appréciations de l'Abbeille médicale, de la Gazette des Hôpitaux, etc.

ENTREPOS PRINCIPAUX :

Lyon, Pharmacie Fayard, rue de l'Impératrice 9. Paris, Pharmacie rue de la Feuillade, 7. Florence, Ph. Roberts; Bruxelles, Ph. Delacre. — Dépôts dans les bonnes Pharmacies.

A Cahors, Pharmacie VINEL.

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAI,

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de servir de Voitures volonté, qu'elles trou-



veront chez lui, Post aux chevaux, Galeri Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures ont remises à neuf.

A VENDRE

L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

TBLEAU DES DISTANCES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue de la Mairie, à Cahors.



Ognons, etc. En 30 minutes on s'en débarrasse avec les *Lim's chimiques américaines* de P. Mourthé (brev. s. g. d. g.), fournisseur des armées; approuvées par diverses académies et par 15 gouvernements. — 3,000 cures authentiques. — Médailles de 1^{re} et 2^e classe. — Des rapports officiels constatent qu'elles ont guéri 2,000 soldats. — (Voir le prospectus.) Prix : 2 fr. — Dépot général, 28, rue Geoffroy-Lasnier, Paris, et dans toutes les pharmacies. — Dépot à Cahors, Pharmacie Vinel.

Avis à MM. les Entrepreneurs des Chemins de Fer.

A VENDRE

Bois de Chêne, 1^{re} qualité; Madriers et grosses pièces de charpente équarries à vive arête.

Les Bois sont déposés à Courbenac, près Puy-l'Evêque.

S'adresser pour traiter, à M. Doranjou, Entrepreneur à Rodez, ou à M. Delord, à Puy-l'Evêque.

Le propriétaire-gérant : A. LAYTOU.

Magasin de Voitures

EN TOUT GENRE

Neuvs et d'occasion à des prix au dessous de toute concurrence.

S'adresser à M. SÉVAL, Carrossier, hôtel des Ambassadeurs, à Cahors.

1868

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT

DU LOT

ÉDITÉ PAR A. LAYTOU.



EN VENTE,

A CAHORS, Chez MM. Calmète, Bourion, Crayssac, Godinaud, Bourges, Castanet, A FIGEAC, M. Delbos. A GOURDON, MM. Dauriac et Lacambre.